





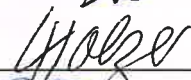


Commune de Roche  
Conseil communal

Roche, le 2 octobre 2024

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la Commission nommée pour l'étude

**du préavis N° 34/2024 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement  
d'une place de rencontre et de convivialité aux abords de l'étang du Grand-  
Cerclet**

		Séances			Emoluments		Signatures
		24.09					
Rapporteur	Jordan Angela	X					
Membres	Alves Sara	X					
	Holzer Loréane	X					
	Delavy Olivier	X					
	Ecuyer Jean-Marc	X					

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission nommée pour l'étude du préavis N° 34/2024 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement d'une place de rencontre et de convivialité aux abords de l'étang du Grand-Cerclet, s'est réunie en date du 24 septembre 2024 en présence de Madame Aurélie Tulot, Syndique, et de Monsieur Thierry Blanc, Municipal. Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité, ainsi que pour toutes les explications qui nous ont été apportées lors de cette séance.

La volonté de l'aménagement d'un espace convivial où les habitants peuvent se rencontrer a été récurrente lors de plusieurs conseils et la Commission est satisfaite qu'un préavis soit proposé dans ce sens.

Nous précisons qu'il s'agit d'un avant-projet et que les équipements soumis sur le plan annexé ne sont pas définitifs. Le schéma correspond à ce que le prestataire, en l'occurrence Real Sport, a l'habitude de proposer. Nous pouvons également imaginer que cet espace autour de l'étang soit aménagé progressivement, afin d'évaluer la fréquentation par la population. En cas d'acceptation par le Conseil communal et d'aboutissement de la mise à l'enquête publique, d'autres offres comparatives seront demandées. Pour la construction de l'abri avec les bancs et tables, le travail serait confié au GFA (Groupement Forestier des Agittes).

L'entretien de cet espace fera partie du cahier des charges de l'équipe de voirie, ceci sans effectif supplémentaire. Quant aux appareils de fitness, l'entretien doit être confié à un expert, soit le fournisseur de ces derniers.

Si ce projet devait aboutir, la Municipalité devra penser à mettre en place un règlement d'utilisation de cet espace.

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité, s'est portée favorable au fondement de ce préavis.

En conclusion, la Commission nommée vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Roche**

- Vu** le préavis N° 34/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour l'aménagement d'une place de rencontre et de convivialité aux abords de l'étang du Grand-Cerlet ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 126'940.--TTC pour financer le projet ;
  2. de financer ces travaux par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire ;
  3. de prélever un montant de  
CHF 50'000.-- sur le fonds de réserve 9282.27 « Qualité de vie »  
CHF 76'940.—sur le fonds de réserve 9282.3 « Travaux »

Ont signé :

Alves Sara



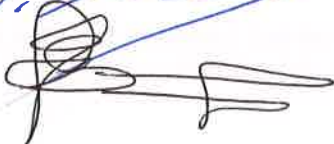
Holzer Loréane



Delavy Olivier



Ecuyer Jean-Marc



Jordan Angela

